



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Créée en 1990, la Fondation pour la Nature et l'Homme est reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle.

Porteuse d'une vision renouvelée de la prospérité et du progrès, la Fondation est convaincue qu'il faut engager une métamorphose de nos sociétés vers des modèles basés sur la préservation du patrimoine naturel, l'accès équitable des ressources, la solidarité et le respect de la diversité sous toutes ses formes. Elle s'est donné pour mission d'engager la transition nécessaire pour y parvenir, en faisant émerger des solutions concrètes et en incitant au changement des comportements individuels et collectifs.

www.fnh.org

CAHIER D'ACTEUR

CAHIER D'ACTEUR N°88

Février 2022

Accélérer la transition écologique en accompagnant les citoyens.

INTRODUCTION

La future Stratégie pour l'énergie et le climat sera un outil majeur pour orienter la France vers une économie bas carbone. Les enjeux sont de taille : tout d'abord il s'agit de se donner les moyens de réduire concrètement les émissions de CO₂ de 55% d'ici 2030 en mettant en mouvement les différents secteurs de l'économie. Face à ce défi inédit, et au regard du retard pris par la France, la Fondation pour la Nature et l'Homme appelle à renforcer fortement l'ambition de cette stratégie, en en faisant un outil partagé par les institutions, et la société civile. La condamnation de la France pour inaction climatique appelle à un changement de cap politique, concret et sincère.

Cette stratégie devra aussi être un outil politique et social, pour faire progresser la société toute entière dans son organisation et les valeurs qu'elle défend : justice et équité. Il s'agit de définir les moyens de l'accompagnement des différentes composantes de la société dans ce changement. Aujourd'hui, la société est largement sensibilisée au changement climatique. L'acceptabilité n'est plus relative à l'ambition des mesures, mais aux moyens qui sont donnés pour accompagner chacun et chacune dans cette grande transformation.

Les scénarios élaborés par l'ADEME, RTE, NegaWatt constituent de précieuses ressources pour orienter les travaux préparatoires à l'élaboration de cette stratégie. Ils sont complémentaires aux constats et recommandations du GIEC. A travers ce Cahier d'acteurs, la FNH plaide pour que cette stratégie s'inspire sérieusement sur les travaux scientifiques.

THEME 1 : LA SOBRIETE

La future stratégie, si elle se veut pragmatique, devra s'appuyer sur les technologies disponibles sans faire de pari risqué sur l'avenir, et engager sérieusement la transformation sociétale en s'orientant résolument vers la sobriété. Jusqu'à présent, la priorité a été donnée aux solutions technologiques, y compris lorsque celles-ci ne sont pas encore disponibles (avion à hydrogène, nouveaux réacteurs nucléaires). La croissance continue des besoins n'a pas été questionnée, alors même que pour certaines solutions, la disponibilité des ressources naturelles nécessaires à une croissance exponentielle ne sont pas garanties (c'est le cas pour les batteries). Ce positionnement met en danger l'économie et la cohésion sociale, et compromet gravement l'atteinte des objectifs climat. Les scénarios publiés récemment par RTE, Négawatt, l'ADEME, ou même France Stratégie, démontrent tous l'impossibilité de se passer du levier de la sobriété, à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également garantir une transition juste.

Pour trouver l'équilibre entre sobriété et solutions technologiques, il est indispensable de sortir des logiques d'opposition purement politiciennes. Celles-ci ont tendance à faire de la sobriété l'archétype de la contrainte et de la punition. Or **la sobriété doit d'abord être développée là où elle apporte un bénéfice aux citoyens et à l'économie, par exemple :**

- Le déploiement du vélo est un levier majeur de réduction des émissions de CO₂, et il favorise la mobilité pour tous, est bon pour la santé, est porteur de nouvelles activités économiques pourvoyeuses d'emplois... y compris dans les territoires peu denses.
- La réduction des consommations d'énergie par la rénovation énergétique correspond à

une baisse/ maîtrise de la facture, notamment pour les populations précaires.

- La réduction des consommations excessives de biens matériels comme les vols aériens internes, réservés à une partie de la population, doivent être mieux régulée, et ce pour répondre à des objectifs climatiques mais également d'équité sociale.

THEME 2 : CULTURE « BAS CARBONE »

Le terme de culture du "bas-carbone" revêt un caractère technique et pourrait être difficile à appréhender pour les citoyens. De plus, l'intensité carbone ne saurait être la seule boussole des choix, puisque de faibles émissions de carbone ne garantissent pas nécessairement des effets vertueux du point de vue de l'environnement (pollutions de l'eau, de l'air, impacts sur la biodiversité, etc.). Enfin, une culture dite bas carbone doit se défaire des incohérences de la politique actuelle, qui continue de promouvoir les pratiques et comportements néfastes pour l'environnement.

Pour ces raisons, il sera plus adapté de promouvoir une **« culture de la sobriété »**, qui invite à considérer les choix d'investissement, de production et de consommation à l'aune des besoins essentiels de la société et de la capacité de la biosphère à renouveler les ressources naturelles.

Développer une culture de la sobriété passe évidemment par changement profond des représentations collectives, des modes de production et de consommation, et des indicateurs qui orientent l'action publique. Nos attentes :

- Organiser un **débat national sur notre avenir énergétique**, qui aborde les choix technologiques au regard de leurs impacts, coûts et risques, mais également le sujet de

la maîtrise de nos consommations.

- **Interdire les publicités** pour les produits les plus consommateurs de ressources et les plus émetteurs de GES, a fortiori quand des alternatives plus sobres existent, par exemple pour les voitures thermiques.
- Instaurer un **système de bonus-malus sur le prix des produits** en fonction de critères de sobriété (empreinte carbone et matières, eau, biodiversité, etc.)
- Intégrer davantage les sciences de l'environnement (climatologie, biologie, humanités environnementales) dans **l'enseignement** à tous les niveaux et dans les formations professionnelles
- Supprimer les **dépenses publiques néfastes pour le climat et la biodiversité** ;
- Instaurer une règle d'or climatique pour tout nouveau projet d'infrastructures de transport.
- Renforcer les objectifs de **restauration des milieux naturels** dans les politiques publiques territoriales afin de renforcer la résilience des écosystèmes (et donc préserver les services écologiques qu'ils rendent – cycles du carbone et de l'eau, production alimentaire et ligneuse, etc.).

THEME 3 : ECHANGES INTERNATIONAUX

La FNH identifie deux priorités :

- **La relocalisation des industries stratégiques** : cela comprend la localisation en France de nouveaux projets industriels, mais également le renforcement du taux d'intégration locale, c'est-à-dire la production des composants pour fabriquer ces produits. L'industrie automobile, la production et le recyclage des batteries et l'assemblage de citadines, ou l'industrie du cycle sont particulièrement concernées par cette recommandation.
- Ensuite, à long terme, il s'agit de faire évoluer les législations européennes

sectorielles pour imposer l'application de **mesures-miroirs** à tous les produits importés.

THEME 4 : ACCOMPAGNER LES MENAGES, ENTREPRISES, SALAIRES ET TERRITOIRES

L'accompagnement des différentes composantes de la société sera clé pour réussir la transition écologique et garantir la cohésion sociale.

Pour les citoyens, les aides financières sont largement plébiscitées, et plus spécifiquement pour les ménages les plus précaires. Cependant, les aides types chèques (chèque énergie, chèque carburant) ne peuvent être que temporaires. L'enjeu de l'aide financière doit bien être l'aide à la rénovation concrète des logements, pour des véhicules vraiment moins émetteurs ou des solutions de mobilité durable etc. Il serait dangereux de poursuivre des aides qui compensent l'injustice sociale sans la résorber.

Pour les entreprises, les aides publiques, conséquentes depuis le début de la crise sanitaire, devraient être soumises à des conditionnalités économiques et sociales : pour maintenir l'emploi, introduire des critères environnementaux et sociaux dans les politiques d'achat, engager la décarbonation etc.

Pour les collectivités, garantir les moyens humains et financiers pour la mise en oeuvre de la transition écologique sur les territoires.

Pour les secteurs économiques en grande transition, la FNH préconise l'organisation de conférences sociales régionales, afin de mettre en place une coordination à cette échelle, pour mieux anticiper les changements, protéger les salariés, construire l'industrie de demain (cf. [étude sur l'emploi automobile, FNH/CFDT, juillet 2021](#)).

THEME 5 : LES OUTILS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Les différents outils de politique publique, normes, investissement, fiscalité doivent être mobilisés de manière complémentaire. La question n'est pas de choisir entre ces différents instruments, mais bien de les utiliser de manière optimale dans le temps et en fonction des secteurs.

La FNH, comme l'ensemble des ONG du Réseau Action Climat est opposée à l'élargissement du système d'échange des quotas CO2 européen au secteur du bâtiment et du transport pour son impact sur les ménages précaires. Pour les transports par exemple, la priorité est double : la norme, sur les émissions de CO2 des véhicules et sur les batteries, et les investissements pour développer les alternatives à la voiture, sur tous les territoires.

Depuis la crise des gilets jaunes, l'outil fiscal n'a pu être remobilisé. Et pour cause, son application sur les carburants revêt un caractère profondément inégalitaire. L'augmentation du prix des carburants touche en premier lieu les populations les plus précaires, premières à devoir renoncer à se déplacer, pour un emploi, pour accéder à la santé, à la culture. Mais en plus, elles ne seront concernées qu'en dernier par la conversion à l'électricité qui permet, elle, d'échapper une taxe carbone.

THEME 7 : REPARTITION DE L'EFFORT SUPPLEMENTAIRE

La répartition de l'effort supplémentaire doit prendre appui sur la capacité des différents secteurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, la considération des différents leviers est indispensable : technologies existantes / sobriété/ efficacité.

THEME 8 : TRANSPORT

La décarbonation des transports de passagers passe par trois leviers :

Le premier levier concerne la conversion des motorisations : sortie des carburants fossiles, déploiement massif de l'électricité et éventuellement développement des motorisations complémentaires à la marge : bio GNV et hydrogène.

De ce point de vue, la France devra se rallier à la position de la Commission européenne pour que 100% des véhicules particuliers neufs vendus en Europe soient zéro émission en 2035 (hybrides compris).

Pour y parvenir, les standards CO2 devront être précisés pour les étapes intermédiaires, dès 2027 et 2030 (-55% à cette échéance). En France, la refonte de la fiscalité, notamment pour accompagner les entreprises dans la conversion des flottes sera un outil important (l'objectif pourra être un taux de renouvellement vers des véhicules à très faibles émissions de 100% d'ici 2025).

Ce premier levier a été largement privilégié ces dernières années. Or, si la conversion à l'électricité est indispensable pour atteindre les objectifs climat, ce ne sera pas suffisant. Le sujet de la décarbonation dans les transports illustre bien la complémentarité entre sobriété et technologies : l'empreinte des véhicules devra être maîtrisée : allègement des véhicules, optimisation et recyclage des batteries, partage des véhicules etc. NegaWatt pointe du doigt dans ses récents scénarii les contraintes sur les ressources minérales nécessaires à la fabrication des batteries. Le déploiement massif des véhicules électriques sera bénéfique à la transition écologique si le déploiement des batteries est maîtrisé, si on partage les véhicules... Les atouts de la sobriété sont également mis en évidence dans les scénarios RTE. Et à termes, cela aura un effet sur la baisse du parc roulant.

Le deuxième levier, les politiques en faveur du report modal, largement insuffisantes ces dernières années, doivent être massivement déployées : renforcement du plan vélo, investissements dans les transports en commun, modernisation du réseau et des services ferroviaires sur 5 -10 ans. Le doublement du trafic voyageurs est un objectif qui doit se décliner concrètement dans un plan opérationnel, sur le long terme.

Enfin, troisième levier : la sobriété des

déplacements. Non pas comme contrainte et entrave à la liberté, mais comme accès à la mobilité pour tous et capacité de choisir sa mobilité. La réduction nécessaire des déplacements contraints constitue un levier important pour améliorer le cadre de vie, l'organisation du travail. Elle passe par le renouvellement des politiques d'aménagement, pour privilégier la proximité et l'ancrage territorial des emplois et des compétences.

THEME 9 : BATIMENT

La FNH soutient la position du RAC, qui insiste sur trois points principaux.

D'abord, il convient de donner la priorité à l'isolation des bâtiments existants. Les objectifs de rénovations globales de la SNBC ne sont pour l'instant pas tenus et il est crucial d'intensifier les efforts en la matière, avec une politique de zéro reste à charge pour les ménages modestes (environ 70.000 rénovations globales de logements par an actuellement contre 370.000 prévus dans la SNBC après 2022 et 700.000 à partir de 2030). L'urgence est d'autant plus forte que l'interdiction de location pour les logements les plus énergivores débutera en 2025 et que subsistent plus de 7 millions de passoires énergétiques en France.

Ensuite, il convient de réduire l'empreinte carbone de la construction en promouvant les matériaux biosourcés ou recyclés, ainsi que de la décarbonation des procédés industriels. Cette promotion passe notamment par l'instauration de clauses exigeantes dans les marchés publics ainsi que de nouvelles normes pour orienter les marchés. Enfin, la FNH insiste sur le besoin crucial de développer une culture de la sobriété, en promouvant notamment l'optimisation du bâti existant (lutte contre la vacance, aides à la rénovation et à la reconversion du bâti d'un usage à un autre) afin de limiter les nouvelles constructions.

Au-delà de l'impact carbone de la construction, la FNH souligne l'enjeu majeur qu'est la lutte contre l'artificialisation des sols, au carrefour de problématiques environnementales (cycles de l'eau,

du carbone, biodiversité), alimentaires (préservation du potentiel agronomique du territoire) et sociales (aménagement et cohésion des territoires).

THEME 10 : LA TRANSITION VERS L'AGROECOLOGIE

Dans son [rapport sur l'agriculture de février 2021](#), la FNH a mis en avant une série de priorités pour accélérer la transition agro-écologique :

1. Renforcer l'accompagnement des agriculteurs.rices dans cette transition grâce à une PAC ambitieuse. Dans le cadre de la nouvelle PAC, la FNH proposait ainsi de multiplier par 5 les moyens pour soutenir la filière biologique, de consacrer 40% du premier pilier à des paiements pour services environnementaux, de réduire le nombre de MAEC tout en réhaussant leur ambition, de transformer la dotation "Jeunes agriculteurs" en aide pour les installations en agro-écologie sans critère d'âge, ou encore de dédier annuellement 63 millions d'euros pour la mise en place de plus de 1 200 projets alimentaires territoriaux écologiques et solidaires.
2. Développer les financements privés au service de la biodiversité, en instaurant des formations obligatoires pour les personnels des banques et des coopératives, ainsi qu'en accroissant la transparence concernant les financements qu'elles délivrent.
3. Mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques afin de faciliter la transition agro-écologique. Il s'agit notamment d'instaurer des mesures miroirs dans les accords commerciaux pour mettre un terme aux concurrences déloyales, de susciter des vocations dans l'agro-écologie via de grandes campagnes de communication, de limiter l'action nocive des pesticides grâce à l'adoption des règles proposées par l'EFSA, de faciliter l'installation et la transmission par une nouvelle loi foncière, ou encore de proposer

un nouveau cadre d'objectifs et de moyens aux agences de l'eau.

4. Créer un système de bonus-malus pour l'ensemble des acteurs des filières agro-alimentaires, afin de favoriser l'agroécologie et l'agriculture biologique (bonifier les installations et les transmissions en agroécologie et agriculture biologique, malus pour la fabrication et la distribution de pesticides, bonus-malus pour la grande distribution en fonction de la part de produits conventionnels vendus, etc.).

Plus largement, la FNH soutient la position du Réseau Action Climat concernant l'importance de la transition agroécologique pour diminuer les émissions de GES associées au secteur agricole. Ainsi la FNH soutient les positions du RAC concernant la PAC ainsi que les mesures *ad hoc* telles que le renforcement du plan ambition bio, le renforcement du plan protéines végétales, la création d'un plan de transition de l'élevage, la planification de la sortie des engrais azotés de synthèse via l'application d'une redevance et d'un plafonnement d'azote par hectare, ou encore un programme de transmissions/ installation/ conversion pour favoriser des pratiques agroécologiques.

La FNH soutient également le RAC dans ses propositions visant à orienter la demande avec notamment des mesures concernant la publicité, l'affichage environnemental, ou encore l'offre végétarienne dans les cantines et la restauration collective.

THEME 11 : FORET/ LA NECESSAIRE LIMITATION DES PRELEVEMENTS

La FNH appelle à prendre en compte les analyses et recommandations fournies par Gaëtan du Bus de Warnaffe et Sylvain Angerand dans leur rapport : "Gestion forestière et changement climatique : une nouvelle approche de la stratégie nationale d'atténuation", publié en janvier 2020. Celui-ci met clairement en garde contre une augmentation trop importante des prélèvements de bois. Si l'objectif est de maximiser le puits de carbone, il est nécessaire

de maximiser le stock de bois total, c'est-à-dire celui contenu dans les écosystèmes et les produits.

Développant 3 scénarios sur la base d'un même état initial, les auteurs démontrent que le stock total (écosystème + produits) en 2050 sera d'autant plus fort que le prélèvement est bas. Le puits annuel de carbone diminue continuellement dans le scénario d'augmentation des prélèvements, tandis qu'il monte avec le scénario de faibles prélèvements [30 Mm³/an, contre jusqu'à 95Mm³/an dans le scénario élevé].

Les auteurs alertent également sur les effets de prélèvements de bois trop importants sur la biodiversité, la fertilité des sols et l'état sanitaire des arbres, et donc "sur la capacité des écosystèmes à continuer de produire du bois sans devenir dépendants d'intrants coûteux et énergivores".

Il sera nécessaire, comme l'indiquent les auteurs de ce rapport, de maintenir les niveaux de prélèvements actuels. Une augmentation importante des prélèvements de bois imposerait en effet des "mesures autoritaires de mobilisation des surfaces et des volumes sur pied", pouvant générer des conflits sociaux, alors qu'une baisse des prélèvements en deçà des niveaux actuels "pourrait créer une crise d'approvisionnement dans la filière forêt-bois, accentuant les fermetures de scieries, les problèmes d'emploi en zone rurale et entraînant la hausse des imports".

CONCLUSION

La future stratégie énergie climat est une des clés pour atteindre les objectifs climat 2030 et orienter les politiques publiques vers une décarbonation profonde. A condition d'aller plus loin, plus vite. Et d'accompagner toutes les composantes de la société pour garantir une transition juste. Cette stratégie devra s'appuyer sur la science et remettre de la cohérence dans l'action publique. C'est la condition pour apporter des réponses concrètes aux attentes citoyennes.